

**Bon
à savoir**



Je suis salarié(e), comment connaître mes droits, et comment les faire respecter?

Prime d'activité

Conditions d'attribution de la prime d'activité

La prime d'activité concerne **tous les travailleurs majeurs (salariés ou non)** et les **étudiants** percevant un revenu professionnel. Une des conditions pour bénéficier de la prime d'activité est également de **résider en France**

Simulation de prime d'activité

Il vous est possible de vérifier votre éligibilité et d'estimer le cas échéant le montant de la prime d'activité à laquelle vous pourriez prétendre. Pour cela, rendez-vous sur [le simulateur](#) mis en ligne sur le site de la CAF. Attention cependant : **le montant que vous indiquera ce simulateur n'est qu'une estimation à titre indicatif**. Le montant qui vous sera accordé après demande pourra donc différer.

Prime d'activité : plafonds 2022

Pour être éligible à la prime d'activité vos revenus doivent respecter les [plafonds de ressources](#) en vigueur.

- **1 827** euros pour une personne seule
- **2 550** euros une personne seule avec un enfant
- **2 970** euros pour un couple biactif sans enfant
- **3 838** euros pour un couple de deux enfants dont les deux parents ont un emploi
- **3 417** euros pour un couple de deux enfants avec un seul salaire.

Demande de prime d'activité

Il est possible d'effectuer une demande de prestation en ligne pour la prime d'activité. Pour cela, rendez-vous sur le [site de la CAF](#) et remplissez **le formulaire en ligne de demande**.

wwwd.caf.fr